

27

**23^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique
universel**

(2-13 novembre 2015)

Micronésie

Intervention de la France

Genève, le lundi 2 novembre 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation des Etats fédérés de Micronésie.

La France salue l'adhésion des Etats fédérés de Micronésie au Protocole facultatif additionnel à la Convention pour les droits de l'enfant portant sur la vente et la prostitution des enfants ainsi que la pédopornographie. La France salue également l'adoption d'un plan d'action national pour combattre la traite.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes aux Etats fédérés de Micronésie :

- renforcer l'arsenal juridique en adhérant aux instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'Homme auxquels les Etats fédérés de Micronésie ne sont pas encore partie, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
- ratifier le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
- lever toutes les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Je vous remercie./.